Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

L'ENTREPRISE CHINOISE CSCEC SUR LA LISTE NOIRE DE LA BANQUE MONDIALE

Le gouvernement algérien lui attribue le marché de la Grande Mosquée d'Alger

Les entreprises chinoises continuent d'avoir le vent en poupe en Algérie en faisant main basse sur la grosse commande publique, même lorsqu'elles figurent sur la liste noire de la Banque mondiale (même exclues de l'attribution de marchés pour cause de corruption dans des projets financés par cette banque) : ce qui est le cas de CSCEC à qui le gouvernement vient de confier la réalisation de la... «Grande Mosquée d'Alger» ! N'ayant plus besoin de la Banque mondiale, dont l'Algérie est membre, les pouvoirs publics peuvent se permettre d'ignorer cette liste noire et faire comme bon leur semble. Et la lutte officielle contre la corruption ?

Le directeur général de l'Agence nationale de réalisation de la Grande Mosquée d'Alger au forum d'*El Moudjahid* il y a quelques jours, venu défendre ce projet, ne s'attendait pas à être interrogé sur les raisons du choix de cette entreprise chinoise, alors qu'elle figure sur la liste noire de la Banque mondiale : «Ce n'est pas à moi d'enquêter sur l'entreprise réalisatrice» ! Mais il en fera quand même les éloges : «Elle a le savoir-faire technique nécessaire»... «L'entreprise retenue a les capacités exigées et l'expérience souhaitée»... «China State Construction Engineering Corporation» (CSCEC) a déjà démontré ses capacités à travers le monde en réalisant des projets similaires». Selon lui, «CSCEC dispose de moyens financiers et matériels qui lui permettent de réaliser de tels projets. Quand on lui pose la question sur l'implication de CSCEC dans «des affaires de corruption», il précisera que cette entreprise «est soumise à un cahier des charges, à un contrat et aux lois algériennes». Et d'ajouter : «Nous avons un gouvernement et des responsables pour vérifier si cette entreprise fait un travail sérieux»... «Elle a soumissionné avec 57 autres entreprises exerçant dans les quatre continents. Elle est retenue par une commission d'experts selon une consultation sélective universelle.»

Photo : DR

Interdiction jusqu'en 2015

Pour rappel, en septembre 2011, la Banque mondiale avait publié sa liste noire actualisée d'entreprises internationales impliquées dans des affaires de corruption pour des projets qu'elle finance. Dans cette liste, 12 entreprises chinoises figurent, pour une interdiction d'attribution de marchés pour une durée de 2 à 8 ans, selon la gravité de l'affaire, dont China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) pour une durée de 6 ans, à partir de 2009, interdiction qui court donc jusqu'en 2015 ! L'élaboration de cette liste est établie par un département spécialisé de la Banque mondiale — constitués d'experts anti-fraude et anti-corruption —, selon des règles bien établies, après des enquêtes approfondies et dont les résultats n'ont jamais été contestés à ce jour par les entreprises attrapées la main dans le sac. Et si cette liste est rendue publique par la Banque mondiale, c'est pour informer tous les pays qui pourraient avoir à faire à ces entreprises indélicates des risques élevés encourus de corruption s'ils venaient à leur attribuer des marchés. Non seulement le gouvernement algérien est passé outre, mais il a préféré choyer CSCEC, grande bénéficiaire de la commande publique, avec plein de gros chantiers à la clé. CSCEC sur la liste noire de la Banque mondiale et sur la liste... verte de l'Algérie !

Djilali Hadjadj

AVEUX RADIOPHONIQUES

Impuissance et inertie de la Banque d'Algérie

Djamel Benbelkacem, conseiller du gouverneur de la Banque d'Algérie, est intervenu mardi dernier à la Radio Chaîne III, évoquant pêle-mêle le marché parallèle de la devise, le transfert des pensions de retraite des émigrés, la fuite des capitaux, les «fortunés», l'acquisition de biens immobiliers à l'étranger, etc., tout en précisant que l'institution où il exerce ses talents est impuissante à juguler toutes ces dérives !

Nous reprenons quelques morceaux choisis, les lecteurs qui n'ont pas suivi cette émission apprécieront....«Avant, l'écart entre le taux de change parallèle et le taux de change officiel était de 20%. Après, l'écart entre les deux taux a disparu. Conclusion : l'offre de devises sur le marché parallèle vient des pensions de retraite des salariés algériens qui ont travaillé à l'étranger. L'écart a repris avec un euro cédé à 145 DA actuellement. Il y a une fuite des capitaux»... «Beaucoup de fortunes se sont constituées en Algérie et beaucoup d'opérateurs possédant des dinars les convertissent sur le marché parallèle. La réglementation ne permet pas de convertir pour aller acheter à l'étranger des biens immobiliers ou des actifs.

La réglementation des changes impose le passage par le Conseil de la monnaie et du crédit. Pour contourner cette réglementation, les opérateurs font appel au marché parallèle pour acheter des actifs à l'étranger»... «Ce que l'on sait au niveau de la Banque d'Algérie est que les rentrées en devises au titre des pensions et retraites sont estimées à 2,5 milliards d'euros»..... «Elle ne peut pas contrôler les millions d'opérations d'importation. C'est aux agences bancaires de faire ce contrôle. S'il y a des opérations illicites par rapport à la réglementation des changes, ce n'est pas à la Banque d'Algérie de faire le gendarme.

Il appartient aux pouvoirs publics d'appliquer la législation pénale» !!!... «Nous avons constaté que dans l'évolution de la structure de la masse monétaire, la quantité de monnaie détenue par des agents économiques non financiers, la part des billets a encore augmenté.

Cette hausse de la part de la monnaie fiduciaire est un signe du développement des transactions informelles»... «La réhabilitation du chèque est difficile à mettre en œuvre mais c'est une nécessité. Le chèque permet la traçabilité de la transaction.

Ce qui permet aux services fiscaux de l'État d'évaluer les activités des opérateurs»... Voilà un conseiller qui peut dormir tranquille : il a fait son travail !

LSC

MARCHÉS PUBLICS

Encore et toujours du gré à gré !

Décidément, le gouvernement signe et persiste : il ne veut gérer et attribuer «ses» marchés publics que par le gré à gré, c'est-à-dire sans appel à la concurrence. Comment s'étonner dès lors que ces pratiques fassent le lit de la corruption ? Extrait du communiqué officiel : «Le Conseil des ministres du lundi 17 septembre 2012 a examiné et adopté des projets de marchés publics d'importance nationale, conformément aux dispositions du Code des marchés publics. Ces marchés concernent les secteurs des ressources en eau, des transports, des travaux publics et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.» Ces décisions prises au plus haut niveau de l'Exécutif sont «permises» par une réglementation sur les marchés publics sans cesse remaniée et vidée de toute sa substance. Le gré gré qui doit être l'exception est devenu la règle !

D. H.

La haute-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme dénonce la nouvelle loi algérienne sur les associations

Lors de sa visite en Algérie, malgré les contraintes protocolaires et les limites qui lui ont été imposées, la haute-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme a pu dire son mot sur un certain nombre de sujets qui fâchent le gouvernement algérien, notamment sur la nouvelle loi scélérate de janvier 2012 sur les associations (un énorme recul par rapport à la loi de 1990).

Lors d'une conférence de presse tenue à Alger le 19 septembre, elle a déclaré : «Les droits à la liberté d'association et la liberté de réunion […] sont une source d'inquiétude», en citant «la répression apparente» exercée par les services de sécurité et la loi «très critiquée» sur les associations. Concernant ces dernières, elle a ajouté : «J'ai été très préoccupée en apprenant qu'elles sont confrontées à des contraintes juridiques et administratives en Algérie», et que les activistes sont «fréquemment harcelés, intimidés et arrêtés arbitrairement par les forces de sécurité et ne bénéficient pas d'une protection suffisante contre ces pratiques abusives par le cadre juridique en vigueur».

Elle est allée jusqu'à suggérer au gouvernement algérien «de réviser les lois gérant les organisations de la société civile et d'instruire les forces de sécurité pour respecter les lois internationales qui garantissent les droits à la liberté d'association».

Pour elle, cette situation «agit dans une certaines mesure comme un frein sur les efforts de réforme entrepris par le gouvernement». Même si le pouvoir en Algérie restera sourd par rapport au constat fait par les Nations unies, les déclarations de la haute-commissaire aux droits de l'homme auront au moins eu le mérite de confirmer la justesse du combat des militants associatifs pour plus de libertés et de démocratie.

D. H.

CITATION

«.... La génération qui délivrera l'Algérie de la corruption...»

«L'Algérie a connu une génération qui l'a libérée du colonialisme, puis une autre génération qui l'a délivrée du terrorisme. Nous attendons la génération qui délivrera l'Algérie de la corruption.»

Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme, Radio Chaîne III, mercredi 19 septembre.